

<https://saint-loubes.fr/Mesures-officielles-contre-le-coronavirus.html>

Mesures officielles contre le coronavirus

- Menu Principal - Votre ville - Actualités -



Coronavirus (COVID-19)

Mesures de prévention du
coronavirus (COVID-19) pour la
protection des plus vulnérables

Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2021

Copyright © Saint-Loubès - Tous droits réservés

Mesures valides à compter du lundi 18 janvier 2021

Liste des centres de vaccination en Gironde

L'arrêté du 15 janvier fixe la liste des centres de vaccination en Gironde :



2021-01-15_arrete_pref33_designant_les_centres_de_vaccination_en_gironde.pdf

Mesures en cours à Saint-Loubès à partir du 18 janvier 2021

Suite aux annonces gouvernementales du 14 janvier, et pour prendre en compte le couvre feu instauré à 18h00, voici les mesures adoptées pour le fonctionnement des services communaux à compter du lundi 18 janvier :

- ▶ Fermeture à 17h30 tous les soirs de la mairie (suppression de la sortie décalée à 19h du lundi).
- ▶ Maintien des horaires habituels de l'ALSH et de la crèche.
- ▶ Arrêt des activités artistiques à 17h45, cours en visio privilégiés en fin de journée ou créneaux alternatifs le samedi si possible.
- ▶ Dernier rendez-vous pour le RAM à 17h00.

Mesures déjà en vigueur à Saint-Loubès



MAIRIE

- ▶ Des attestations imprimées sont disponibles devant la porte de la mairie.
- ▶ Des masques peuvent être demandés sur preuve de domicile.

TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- ▶ Le contexte actuel, et les protocoles sanitaires en vigueur, ainsi que le plan Vigipirate, nous obligent à réadapter, une nouvelle fois, le fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire.
- ▶ Afin de limiter les brassages et pour lutter contre les risques de contagion, les mesures suivantes seront mises en places ou consolidées :

[>](https://saint-loubes.fr/IMG/pdf/courrier_protocole_e_coles_elementaires_pe_risco_pjt.pdf "PDF - 94.1 ko")



courrier_protocole_e_coles_elementaires_pe_risco_pjt.pdf



courrier_protocole_e_coles_elementaires_pe_risco_hd.pdf

ÉCOLES

- ▶ Les écoles, centres de loisirs et la restauration scolaire restent ouverts.
- ▶ Les masques sont obligatoires pour les enfants à partir du CP.
- ▶ Les écoles communiqueront le cas échéant à chaque parent les évolutions d'horaires et d'accès liés au confinement et au plan Vigipirate.
- ▶ En particulier, les parents ne pourront plus entrer dans les écoles, et le port du masque est plus que jamais obligatoire à leurs abords, tout comme le respect des gestes barrière.
- ▶ Le transport scolaire est maintenu comme habituellement, avec masque dès le CP.
- ▶ Un seul parent emmènera les enfants à l'école, avec le justificatif de dérogation scolaire dûment rempli.

CRÈCHE

- ▶ La crèche est ouverte, **un seul parent** devra accompagner l'enfant, sans les frères/soeurs.

CENTRES DE LOISIRS

- ▶ Les centres de loisirs sont ouverts normalement avant après école et le mercredi.

SOCIAL

- ▶ Un courrier a été adressé à nos aînés, avec un numéro spécial pour les besoins matériels, l'écoute et le soutien des personnes isolées ou démunies.
- ▶ Vous pouvez faire appel à ce numéro si vous détectez dans votre entourage une personne qui pourrait en avoir besoin : 06 80 08 31 11

MARCHÉ

- ▶ Les marchés sont maintenus lundi et samedi matins avec masques et distanciation obligatoire.

AUTRES QUESTIONS

- ▶ La déchèterie est ouverte comme habituellement.
- ▶ Pour vos autres questions, la mairie reste ouverte au public aux horaires habituels, avec masques et gel hydroalcoolique, et l'astreinte en cas d'urgence en dehors de ces horaires est le 06 37 73 78 26

Informations de l'État

Mesures nationales :

Site du Gouvernement (régulièrement mis à jour) :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous avez des question sur le coronavirus ? Un numéro gratuit d'information est à votre disposition : 0800 130 000 (appel gratuit).

Point sur les mesures sanitaires en Gironde

Consultez le site de la Préfecture de la Gironde :

<http://www.gironde.gouv.fr/Actualites/COVID-19-point-de-la-situation-en-Gironde/Le-confinement-en-Gironde>

Port du masque obligatoire en Gironde

Le port du masque est rendu obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans, sur l'ensemble du département de la Gironde dans les zones suivantes :

- ▶ **sur tous les marchés ouverts : marché à Saint-Loubès samedi et lundi.**
- ▶ **sur l'espace public à moins de 50 mètres des établissements scolaires.**
- ▶ dans les zones à forte concentration de population dans certaines communes du département.

Arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 :



arrêté-préfectoral-masque_20201030

Restons prudents

Mesures officielles contre le coronavirus

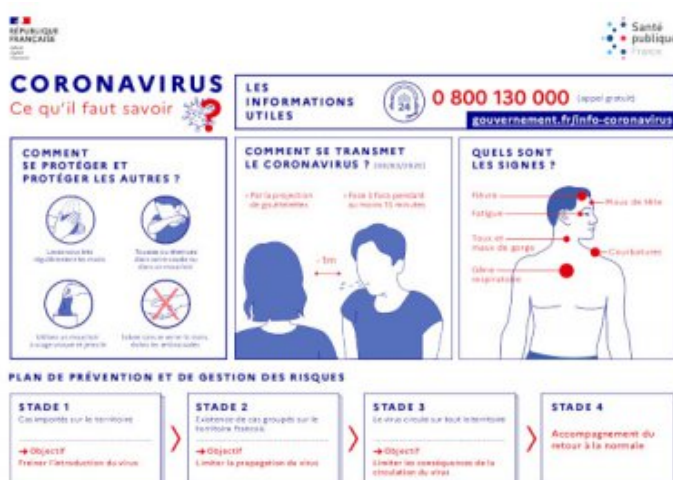
Respectons les règles de manière rigoureuse pour nous-même et les autres, soyons solidaires dans nos quartiers, et restons attentifs aux personnes isolées.

Nous restons engagés à aider la population dans ces moments chahutés, et en particulier, des attestations sont disponibles devant la mairie. Nous continuerons à vous informer des décisions prises vous concernant.

Les gestes barrières

Des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- ▶ Se laver les mains régulièrement.
- ▶ Porter son masque dans tous les lieux publics clos.
- ▶ Tousser ou éternuer dans son coude.
- ▶ Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- ▶ Pas de contact, ni embrassade ni poignées de main.



Mesures antérieures

<a href='https://saint-loubes.fr/IMG/pdf/p033-20201113-autres-gironde.pdf' title='PDF - 144.9 ko'

type="application/pdf">



p033-20201113-autres-gironde



arrêté-préfectoral-COVID_20201023



arrêté-préfectoral-COVID_09102020



arrêté-préfectoral_25092020